## F. Étude de l'occupation visuelle

## 1. Présentation de la méthode

L'objectif de ce chapitre est de donner une idée, relative, de la présence éolienne dans le paysage et du degré $\sim$ d'encerclement des lieux de vie par les parcs éoliens construits, autorisés et par le projet éolien du Clos de $\stackrel{\sim}{\sim}$ $>$
Les schémas présentés dans la suite de cette étude apportent ainsi une lecture théorique (par l'analyse du $\mathbf{Z}$ relief, l'affichage des différents angles et la représentation des éoliennes) sur la saturation visuelle éolienne - depuis un point donné. Cette méthode s'appuie sur des données précises (MNT, caractéristiques techniques des éoliennes considérées) mais qui ne prend pas en considération les obstacles tels que les haies, les boisements et le bâti
$\boldsymbol{\sim}$ En fonction des résultats, les schémas d'occupation visuelle sont complétés par des photomontages afin de comparer la saturation théorique avec la visibilité réelle (évaluation du couvert végétal et analyse de la trame urbaine et des perceptions vers les projets éoliens).

La méthodologie présentée ci-après s'appuie sur les indices préconisés par le guide national de l'étude d'impact ainsi que les seuils proposés par les régions Centre et Hauts de France.

### 1.2. Réalisation du schéma doccupation visuelle

L'occupation visuelle est analysée sur une aire de 10 km . Ce périmètre reprend les préconisations généralement émises pour l'évaluation de la saturation et notamment celles des DREAL Centre ${ }^{1}$ et Hauts de France ${ }^{2}$

L’ensemble du contexte éolien connu au jour de la réalisation du schéma est pris en compte (construits, autorisés et en instruction). Les caractéristiques des éoliennes sont prises en compte (hauteur bout de pale réelle) et un filaire est affiché de façon circulaire $\left(360^{\circ}\right)$ autour du schéma de saturation. Il représente la visibilité des éoliennes vis-à-vis du relief et de leur prégnance visuelle (positionnement, visibilité et hauteur apparente) depuis le lieu d'observation. Une graduation verticale indique l'angle apparent propre de chaque éolienne potentiellement visible depuis le point d'observation. Ces éléments apportent une information précise quant à la prégnance possible de chaque parc ou projet éolien.

Deux anneaux entourent les schémas de saturation : le premier (bord intérieur) indique les angles à l'état initial et le deuxième (bord extérieur) à l'état projeté

La couleur de l'anneau correspond à la valeur de l'angle vertical du motif éolien perçu (en cas de superposition, seule la valeur la plus importante est affichée) selon la gradation ci-après :
pas d'éolienne visible - prégnance nulle
angle vertical $<1^{\circ}$ : prégnance très faible
angle vertical compris entre 1 et $5^{\circ}$ : prégnance faible à modérée
angle vertical $>5^{\circ}$ : prégnance forte

### 1.3. Criteres d'analyse

Trois critères sont ensuite étudiés, chacun de ces critères ayant un seuil d'alerte spécifique :
$>$ Critère 1 - Indice d'occupation de l'horizon: ce critère correspond à la somme des angles occupés par les parcs éoliens présents à moins de 10 km potentiellement visibles. Ainsi, les parcs éoliens qui sont masqués par le relief (et qui donc n'apparaissent pas sur le filaire) ne sont pas comptabilisés afin d'obtenir un indice d'occupation plus proche de la réalité. Cette méthode ne reprend pas strictement les préconisations émises par les DREAL Centre et Hauts de France mais s'inscrit dans la volonté d'un indice représentatif des perceptions qui tient compte de l'évolution des hauteurs des éoliennes. Si l'angle cumulé est supérieur à $120^{\circ}$, le seuil d'alerte est atteint.
> Critère 2 - Indice de densité sur les horizons occupés: « cet indice doit être lu en complément du premier. Considéré isolément, un fort indice de densité n'est pas alarmant ${ }^{1} »$. Pour ce critère, les DREAL Centre et Hauts de France recommandent de comptabiliser les éoliennes à moins de 5 km qui présentent une prégnance forte. Dans cette méthode, nous utiliserons le filaire affiché sur le pourtour pour définir les éoliennes présentant un angle apparent supérieur ou égal à $1^{\circ}$ (ce qui correspond à une prégnance faible à forte). Ce nombre est ensuite divisé par l'indice d'occupation de l'horizon. Si l'indice de densité est supérieur à 0,1 , le seuil d'alerte est déclenché.
> Critère 3 - Indice d'espace de respiration : ce critère correspond à la mesure du plus grand angle sans éolienne dit « de respiration ». Si l'angle est inférieur à $160^{\circ}$, le seuil d'alerte est atteint.

Ces critères sont ainsi établis à l'état initial, à l'état projeté (c'est-à-dire avec l'ajout du projet éolien étudié) puis leur évolution est analysée. Ces résultats sont répertoriés dans un tableau et un texte d'analyse accompagne l'ensemble (schéma de saturation et tableau).

En complément de ces critères, une synthèse, sous forme de schéma, représente la répartition de l'occupation horizontale selon la prégnance potentielle des éoliennes. Ce schéma met en évidence l'angle total cumulé sans éolienne visible (en vert) et dissocie l'angle occupé selon la prégnance potentielle des éoliennes.

La saturation visuelle du grand paysage est avérée quand les seuils d'alerte pour au moins deux indices sont approchés ou dépassés (compte tenu des approximations inévitablement liées à la méthode de calcul des valeurs d'indices). Il y a risque de saturation quand un des indices est dépassé.

[^0]
## 2. Choix des bourgs

Les bourgs d'Auxy, de Bordeaux-en-Gâtinais et la Gare d'Auxy, à proximité immédiate du projet, ont fait l'objet d'une analyse afin d'estimer les risques d'encerclement et d'occupation auxquels ils seraient confrontés avec l'insertion du projet sur ce territoire


## 3. Schémas d’occupation visuelle

### 3.1. Bourg d'Auxy

Le bourg d'Auxy est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais. Les perceptions depuis $\boldsymbol{m}$ les franges sont relativement ouvertes. Elles sont en revanche plus restreintes depuis $ـ$ I'intérieur du bourg où la trame bâtie et la végétation des jardins privatifs constituent $\underset{\sim}{\sim}$ des masques visuels.

$\supset$ Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de $\backsim$ photomontages $n^{\circ} 41,42,43,44$ pris respectivement depuis la frange sud, le centre-「
$z$
-

- A l'état initial, plusieurs parcs ou projets gravitent autour du bourg. Le plus proche $\vdash$ est le projet d'Auxy qui occupe un angle horizontal de $28^{\circ}$ à l'est du village. D'autres $<$ groupes d'éoliennes sont également présents, avec des occupations horizontales a comprises entre $8^{\circ}$ pour le parc des Terres Chaudes au sud et $76^{\circ}$ pour le groupe $\rightarrow$ d'éoliennes formé par les parcs et projets de Bois de l'Avenir, Gâtinais I et II, Arville $\underset{\sim}{\sim}$ et Auxy à l'est du village. Toutefois, la prégnance de ces parcs est relativement $\cup$ modeste (angle vertical inférieur ou égal à $1^{\circ}$ ) à l'exception des parcs d'Auxy et de - Barville-en-Gâtinais. On observe un espace de respiration de $123^{\circ}$ au nord-ouest qui est cependant insuffisant selon la DREAL Centre pour un constituer un réel espace de respiration visuelle (angle supérieur à $160^{\circ}$. Ainsi, le seuil d'alerte est atteint. À noter aussi que le seuil d'alerte de l'indice de densité sur les horizons occupées est atteint et quill témoigne d'une densité relativement notable (plusieurs secteurs

Le projet est implanté au sud-est du bourg et occupe un angle horizontal de $27^{\circ}$ Après introduction du projet, le seuil d'alerte de l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) est atteint, passant de $116^{\circ}$ à $143^{\circ}$. Ainsi, bien que le seuil d'alerte soit atteint, le rapport devolution sur I'horizon reste relativement faible (7,5\%)

Par ailleurs, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critere de l'indice de densité $\times$ sur les horizons occupés (critère 2) est atteint, bien que légèrement réduit par lintroduction du projet.
L'angle de respiration maximum (critère 3) demeure inchangé et inférieur à $160^{\circ}$.
D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle du grand paysage est avérée au vu de trois seuils d'alerte dépassés. Toutefois, il s'agit d'une analyse maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à $360^{\circ}$ sont présentés et commentés ci-après.

## Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Auxy

## Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon

Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens
Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à 120

| Sire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport <br> d'évolution sur <br> ''horizon (\%) |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | 116 | Seuil d'alerte non <br> atteint | 143 | Seuil d'alerte <br> atteint | 27 | 7,5 |

## Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à $1^{\circ}$ ) présentes par angle d'horizon occupé
Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

| Aire de 10 km | État initial |  | État projeté |  | Taux d'évolution (en \%) |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | 0,36 | Seuil d'alerte <br> atteint | 0,34 | Seuil d'alerte <br> atteint | $-5,6$ |

## Critère 3 : Indice d'espace de respiration

Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration"
Seuil d'alerte : inférieur à $160^{\circ}$ dans l'aire de 10 km

| Aire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport d'évolution sur I'horizon (\%) |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | 123 | Seuil d'alerte atteint | 123 | Seuil d'alerte atteint | 0 | 0,0 |

## Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon <br> Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / très faible / faible à modérée / forte

État initial





réalisée à partie du schéma de saturation visuelle













### 3.2. Bourg de Bordeaux-en-Gatinais

Le bourg de Bordeaux-en-Gâtinais est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais. $\boldsymbol{\omega}$ Les perceptions vers l'ouest sont limitées par le boisement du parc du château et $ـ$ s'ouvrent davantage dans les autres directions.
$-$
$\omega$ Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de $\supset$ photomontages $n^{\circ} 27$ et 28 pris respectivement depuis la sortie de bourg du village $\leadsto$ et en son centre
「
$>$ Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :
$\mathbf{Z}$ À l'état initial, plusieurs parcs et projets gravitent autour du bourg, principalement au - nord mais aussi à l'ouest et au sud avec la présence des parcs accordés de Barville־ en-Gâtinais et des Terres Chaudes. Le plus proche est le projet en instruction d'Auxy $\leftarrow$ qui occupe un angle horizontal important de $63^{\circ}$ dont $30^{\circ}$ avec une prégnance forte ․ (angle vertical supérieur à $5^{\circ}$ ). Le parc de Barville-en-Gâtinais occupe un angle de $8^{\circ}$ $\supset$ mais sa visibilité est cependant réduite par l'éloignement et le boisement du château. $\rightarrow$ Ainsi, à l'état initial, bien que l'indice d'occupation de l'horizon soit important ( $118^{\circ}$ ), le $u$ seuil d'alerte n'est pas atteint. En revanche, le seuil d'alerte d'indice de densité sur les o horizons occupés est atteint ( 0,31 ). Enfin, l'angle de respiration maximum observé au sud-est du bourg est de $137^{\circ}$. Ainsi, le seuil d'alerte est atteint.

Le projet est implanté à l'ouest du bourg, à proximité de celui-ci et occupe un angle de $69^{\circ}$ dont $46^{\circ}$ avec une prégnance forte (angle vertical supérieur à $5^{\circ}$ ). Cette吕 proximité augmente lindice d'occupation de l'horizon (critère 1) et déclenche le seuil d'alerte avec un angle cumulé de $180^{\circ}$
Par ailleurs, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint. Le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé passe de 0,31 à 0,24. L'évolution de cet indice s'explique par l'insertion d'un parc avec un nombre d'éoliennes réduit pour un angle occupé plus important.
L'angle de respiration maximum (critère 3) demeure inchangé et inférieur à $160^{\circ}$.
D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle du grand paysage est avérée au vu de trois seuils d'alerte dépassés. Toutefois, il s'agit d'une analyse maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à $360^{\circ}$ sont présentés et commentés ci-après.

Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de Bordeaux en Gâtinais

| Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon <br> Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à $120^{\circ}$ |  |  |  |  |  |  |
| Aire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport d'évolution sur I'horizon (\%) |
|  | 118 | Seuil d'alerte non atteint | 180 | Seuil d'alerte atteint | 62 | 17,2 |

Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés
Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à $1^{\circ}$ ) présentes par angle d'horizon occupé Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km

| Aire de 10 km | État initial |  |  | État projeté |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |$\quad$ Taux d'évolution (en \%)


| Critère 3 : Indice d'espace de respiration <br> Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" Seuil d'alerte : inférieur à $160^{\circ}$ dans l'aire de 10 km |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Aire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport d'évolution sur I'horizon (\%) |
|  | 137 | Seuil d'alerte atteint | 137 | Seuil d'alerte atteint | 0 | 0,0 |


| Indice de répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon <br> Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / très faible / faible à modérée / forte |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| État initial |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  | $6^{\circ}$ | $82^{\circ}$ |  |  |
| 0\% | 10\% | 20\% | 30\% | 40\% | 50\% | 60\% | 70\% | 80\% | 90\% | 100\% |
| État projeté |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| $180^{\circ}$ |  |  |  |  | $6^{\circ}$ | $98^{\circ}$ |  |  |  |  |
| 0\% | 10\% | 20\% | 30\% | 40\% | 50\% | 60\% | 70\% | 80\% | 90\% | 100\% |










### 3.3. Bourg de la Gare d'Auxy

Le bourg de la Gare d'Auxy est implanté au cœur de la plaine du Gâtinais et est $\boldsymbol{\omega}$ cerné par l'ancienne voie ferrée à l'est et par l'autoroute A 19 au sud. Les perceptions $ـ$ vers l'est sont limitées par la végétation qui borde l'ancienne voie ferrée et s'ouvrent - davantage dans les autres directions.

ш
$\checkmark$
$\supset$ Pour rappel, la modification du paysage est évaluée par l'analyse des planches de $\backsim$ photomontages n$n^{\circ} 34$ et 35 pris respectivement depuis la sortie de bourg du village - et en son centre.

Z À l'état initial, les parcs et projets existants se concentrent au nord-est du bourg $\mathbf{Z}$ avec l'ensemble d'éolienne formé par les parcs et projets du Gâtinais I et II, du Bois - de l'Avenir et d'Auxy. Ce dernier possède majoritairement une prégnance modérée ■ (supérieure à $1^{\circ}$ ). Seuls les parcs de Barvilles-en-Gâtinais et des Terres Chaudes $\leftarrow$ sont présents respectivement à l'ouest et au sud-est et occupent une faible emprise a horizontale ( $11^{\circ}$ et $18^{\circ}$ ) avec une prégnance modérée. Cette répartition laisse un $\supset$ espace de respiration maximum de $130^{\circ}$ au sud-ouest qui est cependant inferieur à - $160^{\circ}$ (critére 3 atteint). Ainsi, l'indice d'occupation de l'horizon reste relativement faible $\cup\left(81^{\circ}\right)$ et le seuil d'alerte n'est pas atteint. Cependant, l'horizon occupé présente une - concentration importante en éoliennes et notamment au nord-est car le seuil d'alerte du critère 2 est atteint.

Le projet est implanté au nord-est du bourg et occupe un angle horizontal de $61^{\circ}$ Après introduction du projet, l'indice d'occupation de l'horizon (critère 1) évolue peu,㐍 passant de $81^{\circ}$ à $97^{\circ}$. Ainsi, le seuil d'alerte n'est pas atteint.

D'autre part, tout comme à l'état initial, le seuil d'alerte du critère de l'indice de densité sur les horizons occupés (critère 2) est atteint. Le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé passe de 0,28 à 0,30 . L'augmentation de la valeur de cet indice s'explique par l'insertion du projet en grande partie sur un horizon déjà occupé par le motif éolien ( $45^{\circ}$ sur $61^{\circ}$ ).
L'angle de respiration maximum (critère 3) demeure inchangé et inférieur à $160^{\circ}$.
D'après cette analyse théorique, la saturation visuelle du grand paysage est avérée au vu de deux seuils d'alerte dépassés. Toutefois, il s'agit d'une analyse maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction.

Afin d'étayer cette analyse quantitative, des photomontages à $360^{\circ}$ sont présentés et commentés ci-après.

## Évaluation de l'occupation visuelle depuis le bourg de la Gare d'Auxy

| Critère 1 : Indice d'occupation de l'horizon <br> Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens Seuil d'alerte : angle cumulé supérieur à $120^{\circ}$ |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  |  |  |  |  |  |  |
| Aire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport d'évolution sur I'horizon (\%) |
|  | 81 | Seuil d'alerte non atteint | 97 | Seuil d'alerte non atteint | 16 | 4,4 |

## Critère 2 : Indice de densité sur les horizons occupés

Ratio du nombre d'éoliennes (dont la prégnance visuelle est supérieure à $1^{\circ}$ ) présentes par angle d'horizon occupé

| Seuil d'alerte : supérieur à 0,1 dans l'aire de 10 km |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
|  | État initial |  | État projeté |  | Taux d'évolution (en \%) |
|  | 0,28 | Seuil d'alerte <br> atteint | 0,30 | Seuil d'alerte <br> atteint | 7,1 |


| Critère 3 : Indice d'espace de respiration <br> Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" <br> Seuil d'alerte : inférieur à $160^{\circ}$ dans l'aire de 10 km |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Aire de 10 km | État initial (en ${ }^{\circ}$ ) |  | État projeté (en ${ }^{\circ}$ ) |  | Delta (en ${ }^{\circ}$ ) | Rapport d'évolution sur I'horizon (\%) |
|  | 130 | Seuil d'alerte atteint | 130 | Seuil d'alerte atteint | 0 | 0,0 |


| Répartition de la prégnance visuelle sur l'horizon <br> Part de l'horizon évaluée comme prégnance nulle / très faible / faible à modérée / forte |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| État initial |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  | $279^{\circ}$ |  |  |  | $10^{\circ}$ | $71^{\circ}$ |  |
| 0\% | 10\% | 20\% | 30\% | 40\% | 50\% | 60\% | 70\% | 80\% | 90\% | 100\% |
| État projeté |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| $263^{\circ}$ - $7^{\circ}$ |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 0\% | 10\% | 20\% | 30\% | 40\% | 50\% | 60\% | 70\% | 80\% | 90\% | 100\% |




 sestuone surnoe sored
sunnisuoo suanoe sored
 seluanoe sues an ap abuy surpe sojed



$\xrightarrow[y]{2}$


Réalisation : agence COUASNON










## 4. Conclusion

L'étude de la saturation visuelle du projet éolien du Clos de Bordeaux présentée s'appuie sur un ensemble de trois critères (saturation de l'angle horizontal, indice de densité sur les horizons occupés et angle de respiration $\boldsymbol{\omega}$ maximum). Elle a été réalisée depuis trois secteurs habités, à savoir :
$->1$ - le bourg d'Auxy,
แ > 2 - le bourg de Bordeaux-en-Gâtinais,
$\nu>3$ - le bourg de la Gare d'Auxy.

- Sur les schémas de saturation réalisés, le seuil d'alerte de l'indice de densité sur les horizons occupés et $>$ l'indice d'espace de respiration sont atteints pour les trois bourgs dès l'état initial.
$\mathbf{Z}$ D'autre part, le seuil d'alerte de l'indice de saturation de l'angle horizontal est atteint avec le projet pour les - bourgs d'Auxy et de Bordeaux-en-Gâtinais.
$<$ Seul, le bourg de la gare d'Auxy ne présente pas de seuil d'alerte déclenché suite à l'introduction du parc en projet du Clos de Bordeaux.

Toutefois, il s'agit d'une analyse maximisante du fait de la prise en compte de l'ensemble des parcs éoliens en instruction.
-
Des photomontages à $360^{\circ}$; présentés en compléments des schémas, permettent d'étayer l'analyse quantitative des schémas et d'apporter des nuances quant à la prégnance réelle des différents parcs et projets.

Légende


Atteint
Atteint avec le proje

Atteint dès l'état initia

Non atteint

## G. Poste de livraison

Un unique poste de livraison (PDL) est prévu pour le projet éolien du Clos de Bordeaux. Il sera implanté au sud de l'éolienne E6, en bordure d'un chemin d'exploitation à proximité de la RD 165 et de l'autoroute A19 (axe de communication principal de l'aire immédiate).

Un module d'environ 4 mètres par 8 sera construit le long de la voie d'accès à l'éolienne E6.
Afin de faciliter son intégration visuelle, le poste de livraison présentera une forme simple avec une finition béton banché $\backsim$ Cette couleur s'accorde avec la teinte des éoliennes et souligne le caractère technique du poste de livraison, facilitant $\underset{\underset{\sim}{\boldsymbol{w}}}{\boldsymbol{\sim}}$ son insertion visuelle, notamment pour les usagers des départementales proches.
$\stackrel{\square}{\bullet}$
is


Figure 82 : Localisation du photomontage et du poste de livraison sur fond bD Ortho


## H. Mesures ERC

## 1. Mesures en amont du choix du projet

- Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des $\stackrel{\downarrow}{\leftarrow}$ projets éoliens. Les paysages du plateau du Gâtinais sont propices à l'accueil de parcs éoliens en raison de l'importante is $p$
$\boldsymbol{w}$ Le projet du Clos de Bordeaux est situé en zone favorable dans le Schéma Régional Éolien de la région Centre
a Par ailleurs, le projet présente l'avantage de s'inscrire dans un contexte oun le motif éolien est coutumier des perceptions $\Sigma$ visuellos (3 parcs recensés sur le territoire d'étude et 3 proiets en cours d'instruction) limitant ainsi percepions o visueles (o pars recensés sur le - modification de l'appréciation du paysage quotidien. Situé dans un secteur de développement éolien, le projet du Clos de Bordeaux préserve des interdistances suffisantes avec les parcs voisins réduisant alors de façon significative le «risque d'effets cumulés


## - MESUREM2: CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

$\boldsymbol{\omega}$ En raison de la forme de la ZIP et des contraintes techniques, foncières et environnementales, 3 variantes d'implantation $\boldsymbol{\Sigma}$ ont été proposées.

La prise en compte de l'existant est un element determinant pour definir un projet qualitatif. Le travail de recherche des ariantes du projet du Clos de Bordeaux a visé à
> conserver une implantation géométrique des éoliennes avec des interdistances regulieres
苞 > optimiser le recul vis-à-vis des habitations proches et la lisibilité du projet depuis ces derniers
> optimiser le recul vis-à-vis des routes départementales
> favoriser une implantation lisible et équilibrée pour éviter les points d'appels visuels perturbateurs
د Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec un nombre de machine réduit participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien, à son occupation sur l'horizon et limite les risques de chevauchements visuels multiples. Tout cela concourt à atténuer la prégnance visuelle du projet.

$$
\square \text { MESUREM } 3 \text { : CHOIX DE LEOLIENNE }
$$

Afin d'optimiser la production d'énergie, le choix du modèle s'est porté sur des éoliennes de hauteur modérée avec |'objectif de s'inscrire en cohérence avec les éoliennes construites proches (le parc en instruction d'Auxy avec 180 m en bout de pale). Le choix s'est porté sur des éoliennes Enercon E126 de $162,5 \mathrm{~m}$ en bout de pale.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet une série de 44 photomontages, représentatifs des enjeux paysagers du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts, dans des conditions de représentation similaire à celle du champ de vision humain, du projet final.

## 2. Mesures apres analyse des photomontages

- effets cumulés avec un autre parc éolien

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée font état d'un renforcement du motif éolien. En effet, les perceptions sont principalement ouvertes sur le milieu agricole et les parc éoliens construits ou en projet sont le plus souvent perceptibles à l'horizon au-dessus de la trame boisée, comme l'illustrent les photomontages $n^{\circ} 2,4,5,7,10,12,13$ et 15 .

Par ailleurs, l'existence préalable d'éoliennes sur le territoire rend l'introduction du projet du Clos de Bordeaux moins impactante, puisque le motif paysager de l'éolien est existant et connu des usagers.

Les interdistances entre les parcs éoliens préservent des espaces de respiration et contribuent à limiter les situations de chevauchements visuels perturbateurs.

Le choix du site et de l'implantation (mesures M1 et M2) jouent un rôle primordial dans l'atténuation des impacts paysagers du projet du Clos de Bordeaux. Les quelques photomontages qui témoignent d'effets cumulés avec d'autres parcs éoliens (depuis un site panoramique notamment) sont qualifiés de faibles à modérés.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. Aucune mesure complémentaire n'est préconisée et l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit

## ■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGERES ET SECTEURS panoramioues

Les mesures prises (mesures M1, M2 et M3) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien où les composantes paysagères permettent de limiter l'aire de visibilité du projet ont déjà permis de réduire significativement l'impact du parc éolien. De plus, le choix d'une hauteur d'éolienne coherente avec l'echelle du paysage associee a une implantation lisible et régulière permettent d'atténuer en amont les impacłs paysagers du futur parc éolien.

De plus, l'appréciation du panorama depuis le nord de Briarres-sur-Essonnes n'est pas sensiblement modifié par le projet du Clos de Bordeaux, comme en témoigne le photomontage n 2 où l'impact du projet est qualifié de faible.

La seule mesure complémentaire permettant de réduire l'impact visuel lié à la perception des structures paysagères, depuis des secteurs panoramiques ou non, est de varier la hauteur des éoliennes. L'effet d'écrasement est fortemen corrélé au rapport d'échelle entre les variations du relief et la hauteur des éoliennes. Cette réduction ne pourrait se faire sans augmenter l'impact écologique et diminuer le rendement énergétique et, au vu des efforts faits pour la lisibilité du projet (mesure M1), le bénéfice paysager resterait moindre.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

## - PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Le projet s'inscrit dans un contexte paysager de plateau agricole où les routes et les chemins de randonnées présentent des séquences majoritairement ouvertes le long des parcelles cultivées.

L'état initial a mis en évidence une sensibilité modérée des principaux axes de déplacement de l'aire d'étude au regard du projet éolien du Clos de Bordeaux. Les quelques séquences à sensibilité forte identifiées sur la RD 9, la RD 975 et la RD 94 ont toutes fait l'objet de photomontages.

Sur les 12 photomontages réalisés dans l'aire d'étude rapprochée, les impacts s'échelonnent de faibles à modérés. Dans l'aire d'étude immédiate, la RD 975 présente des impacts très variables (très faible à modéré) en fonction de la position de l'observateur et de la présence ou non de filtres visuels. De plus, seule la RD 94 présente un impact fort.

Les plantations le long des voies de communication constitueraient un moyen de masquer le projet eolien depuis de nombreuses portions. Toutefois, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées, où les séquences ouvertes rythment le parcours de l'automobiliste.

Bien que localement des plantations puissent venir renforcer la trame bocagère au sein de ce paysage de bocage supprimer ou diminuer ces ouvertures visuelles amènerait à modifier le paysage, constituant alors un impact bien supérieur à celui induit par le projet éolien. La présence de l'éolien étant un motif déjà existant, la principale mesure à prendre est la lisibilité du parc, ce qui a été fait lors de l'élaboration de l'implantation et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que les mesures ont déjà été prises et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être supprimé.

## - PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE

 visuelle avec une silhouette de bourgEn général, dans ces paysages ouverts à dominante agricole, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoigne d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches (La Vau, Bordeaux-en-Gâtinais, le quartier de la Gare Chauffour et Auxy) par un renforcement de la prégnance éolienne. Cela se traduit par un étalement du motif sur l'horizon et la création de nouveaux points d'appel visuel, ou d'effets de miniaturisation localisés.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique et écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie. C'est pourquoi, des plantations de haies (mesure M4) pourront être proposées aux riverains qui en feront la demande.

Dans le cas présent, la plantation de haie semble pertinente aux abords des extensions urbaines ou bien aux abords des habitats isolés, en transition avec les parcelles agricoles qu'il s'agisse d'un nouveau linéaire ou du renforcement d'une haie existante.

Une mesure d'accompagnement, et localement de réduction, de plantation de haies est proposée aux riverains concernés. Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum et que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

## - Mesure 4 : plantation de haies

Une mesure d'accompagnement de mise en place de plantations de haies à portée paysagère sera proposée à la mise en service du parc éolien du Clos de Bordeuax en fonction des incidences réelles sur les habitations les plus proches Elle consiste en la mise en place de haies, dont l'objectif est de constituer des masques visuels pour les habitations impactées visuellement par le parc.

Cette mesure permet de répondre aux incidences modérées identifiées en paysage immédiat : Bordeaux-en-Gâtinais, Chauffour, Le Vau, Le Quartier de la Gare d'Auxy et Gondreville.

A cet effet, le porteur de projet constitue un fonds d'un montant de 20000 euros et s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien.

Des visites sur sites seront organisées afin de valider l'existence de telles incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (Cornus mas) Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Noisetier (Corylus avellana), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), Prunellier (Prunus spinosa) Sureau noir (Sambucus nigra), Troène commun (Ligustrum vulgare), Viorne obier (Viburnum opulus), Charme (Carpinus betulus)...

- RÉférence de végétaux pour une haie de type

CHAMPÊTRE ET/OU FRUITIERE


## - COVISIBILITE AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU AVEC

 UN SITEL'analyse menée au sein de l'état initial a relevée des sensibilités pour 20 Monuments Historiques (sur 103 recensés toutes aires confondues). Par ailleurs, deux sites protégés ont été recensés mais présentant une sensibilité très faible vis-à-vis du projet du Clos de Bordeaux. De plus, un Site Patrimonial Remarquable (SPR) a été recensée au sein de l'aire éloignée sans présenter de sensibilité vis-à-vis du projet éolien. Par ailleurs, aucun site Unesco n'a été recensé.

Les photomontages réalisés confirment que l'impact du parc éolien sur les édifices et sites protégés restera globalemen faible. Sur les 12 photomontages illustrant les sensibilités patrimoniales de l'ensemble du territoire d'etude, 7 presenten un impact tres faible ou faible et 3 points de vue font efat a impacts evalues comme modere pour des covisibilites avec un édifices protégé.

Ces éléments montrent ainsi que les mesures prises en amont (mesures M 1 et M 2 ) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet du Clos de Bordeaux.

Dans l'aire d'étude immédiate, aucun impact significatif n'a été recensé concernant un édifice ou site protégé.
Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou à la covisibilité avec un monument historique ou avec un site protégé a été évité et réduit au maximum. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.

## 3. Tableau récapitulatif des mesures

| NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL | Mesure d'évitement ( E ), de réduction ( R ) ou de compensation (C) de l'impact et mesure d'accompagnement (A) |  |
| :---: | :---: | :---: |
|  | Nature de la mesure | Coût estimatif (en €) |
| EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN | E : choix du site d'implantation (M1) | -- |
| PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES | E : choix du site d'implantation (M1) <br> E: Choix de l'éolienne (M2) | -- |
| PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION | E : choix du site d'implantation (M1) | -- |
| COVISIBILITÉ AVEC UN MONUMENT HISTORIQUE OU INTERVISIBILITÉ AVEC UN SITE | E : choix du site d'implantation (M1) <br> E : Choix de l'éolienne (M2) | -- |
| PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG | E : choix du site d'implantation (M1) <br> E : Choix de l'éolienne (M2) <br> A : Plantation de haies (M4) | 20000 € |
|  | Total | 20000 € |

Figure 83 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien du Clos de bordeaux






$\square$

## J. Conclusion

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire :

- Un paysage caractérisé par un plateau cultivé relativement tabulaire, présentant des caractéristiques favorables à 'accueil de projets éoliens de grandes dimensions :
- Un paysage au caractère éolien affirmé, avec 6 parcs recensés (existant, accordé et en instruction). Implantés de manière éparse sur le territoire d'étude, dont un parc éolien dans l'aire d'étude immédiate (projet éolien d'Auxy), ils respectent des interdistances suffisantes avec le projet pour limiter les risques d'effets cumulés.
- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont rythmées par la végétation et la densité de la trame bâtie, alternant entre perceptions ouvertes sur les plateaux et perceptions fermées à proximité des bourgs.
- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielles avec des monuments historiques ou des sites protégés dont la sensibilité a été jugée modérée, faible ou très faible :
> Le château de Yèvre-le-Chatel
> La Haute Vallée de l'Essonne
> La Vallée du Fusain
> La Croix hosanière
$>$ La Chapelle Saint-Lazare du cimetière
> Le moulin à vent de Gaillardin
$>$ L'église de Beaumont
> L'église Saint-Martin
> L'église Notre-Dame du Puiseaux
> La maison forte de Gaudigny
> L'église Saint-Pierre de Boynes
> L'église Saint-Etienne
> L'église d'Arville
$>$ L'église Saint-Loup
$>$ L'église Saint-Germain
> L'église Saint-Martial
$>$ Le château de Beaumont
> L'église de Maisoncelles-en-Gâtinais
> L'église Saint-Pierre de Treilles-en-Gâtinais
> Le château Saint-Michel
- En raison de la multiplicité des lieux de vie sur le territoire d'étude, des sensibilités majeures (modérée, forte, très forte) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, nołamment pour les bourgs suivants (sans ordre de priorité) :
> Corbeilles (visibilité et concurrence avec silhouette de bourg) > Juranville
$>$ Lorcy (visibilité et concurrence avec silhouette de bourg) >Beaune-la-Rolande
$>$ Beaumont-du-Gâtinais (visibilité et concurrence avec silhouette de bourg) > Auxy (visibilité et concurrence avec
> Bordeaux-en-Gâtinais (visibilité et concurrence avec silhouette de bourg) silhouette de bourg)
> Gondreville (visibilité et concurrence avec silhouette de bourg)
$>$ Le Quartier de la Gare d'Auxy
> Chauffour
Un certain nombre de hameaux et d'habitations isolées dans l'aire immédiate sont également concernés par des sensibilités majeures vis-à-vis de l'introduction du projet.

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer l'effet du projet éolien du Clos de Bordeaux sur ces sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude.

- Une implantation lisible et qui respecte un rapport d'échelle cohérent avec les structures paysagères en place et les autres parcs éoliens depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude, et notamment depuis la vallée de l'Essonne.
- Le projet sera finalement peu prégnant dans le paysage, toutes aires confondues. Sa faible emprise visuelle, sa lisibilité et les filtres existants (relief, trames végétale et bâtie) limitent son aire de visibilité tout en facilitant son insertion visuelle depuis les séquences ouvertes. Le projet constitue une densification du paysage éolien actuel, sans générer d'effets cumulés importants avec les autres parcs éoliens (existants ou en projet). Par ailleurs, le risque de saturation visuelle a été évalué pour les bourgs les plus proches.
- Depuis les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude, les vues en direction du projet éolien du Clos de Bordeaux alterneront entre des séquences ouvertes et des séquences fermées voire tronquées. Du fait de l'existence préalable du motif éolien la prégnance des éoliennes du projet est fréquemment atténuée. Il y a un renforcement du motif éolien pour les automobilistes dont les vues restent toutefois dynamiques et furtives.
- L'étude des impacts a permis de mesurer l'impact du projet dans les visibilités et covisibilités pressenties lors de l'état initial Sur les monuments historiques et les sites identifiés comme sensibles en partie I seuls le Moulin de Gailardin, l'église Saint-Martin de Juranville et l'église Saint-Loup de Saint-Loup-des-Vignes présentent des séquences de covisibilité impactante (impact qualifié de modéré) avec le projet éolien.
- L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation a été identifié comme un des enjeux majeurs lors de l'analyse de l'état initial au regard de la densité du bâti. Les photomontages réalisés font état d'impacts paysagers faibles à modérés dans l'aire rapprochée et nuls à forts dans l'aire immédiate. Ainsi, les bourgs et les villages les plus sensibles en raison de la visibilité du projet éolien depuis les franges bâties (impacts modérés ou supérieurs) sont Corbeilles, Juranville, Beaune-la-Rolande, Boësses, Bordeaux-en-Gâtinais, Gondreville, Chauffour et Auxy. D'autre part, des situations de concurrence visuelle significative avec les silhouettes des bourgs identifiées dans l'état initial, ont été confirmées : Gondreville, Auxy, Beaumont-en-Gâtinais, Bordeaux-en-Gâtinais.

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par lintroduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports déchelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude dilimpact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte lensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions: Quelle est la capacité d'accuell dun paysage a recevoir des éoliennes ? et, si cette capacité ou potentiel d'accuell existe. Comment implanter des éoliennes dans un pay sage de manière harmonieuse et partagée ? au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.,

Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'un insertion visuelle optimale.

## ANNEXES



## Annexe

## 1

## TABLE DES PHOTOGRAPHES

Photo 1 : Paysage de plateau cultivé depuis les franges du bourg d'Égry (© agence couasnon) ............................................................. 3
Photo 2 : Paysage agricole à proximité de villemoutiers (© agence couasnon)................................................................................ 5
Photo 3 : Parc éolien du gâtinais (© agence couasnon) ............................................................................................................... 9

Photo 5 : Vue lointaine en direction du projet éolien, à proximité de Saint-Loup-des-Vignes (@ agence couasnon)............................... 19

Photo 7 : Les parcelles cultivées s'étirent à perte de vue jusquà un horizon boisé lointain (© agence couasnon)................................... 26
Photo 8 : Les buttes sont régulièrement coiffées de petits villages (© agence couasnon)........................................................................ 27
Photo 9 : Depuis les villages situés en hauteur, les perceptions visuelles sont larges et profondes, l'observateur domine l'espace agricole (©)
agence couasnon)......................................................................................................................... 27 agence couasnon).
Photo 10 : Les parcs éoliens sont visibles régulièrement sur la ligne d'horizon (© agence couasnon) .................................................. 27
Photo 11 : La vallée du Fusain verdoyante (© agence couasnon) .................................................................................................. 29
ゅ Photo 12 : La vallée du Loing est creusée par de nombreux étangs (© agence couasnon).................................................................. 29
$\underset{\sim}{\boldsymbol{w}}$ Photo 13 : Le village de Château-Landon surplombe le versant nord de la vallée du Fusain (© agence couasnon) .................................. 29
$\underset{\underset{w}{x} \text { Photo } 14 \text { : Le canal du Loing (© agence couasnon).................................................................................................................. } 29}{ }$
$\mathbf{z}$ Photo 15 : Les versants de la vallée du Loing sont régulièrement boisés (© agence couasnon)........................................................... 29
$\mathbf{z}$ Photo 16: Le village de Saint-Loup-des-Vignes est implanté sur les hauteurs et offre des longues perspectives visuelles vers le sud-est (©) agence
Photo 17 : Le plateau du Gâtinais se compose de vastes parcelles cultivées, ponctuées de boisements et de bosquets (© agence couasnon)
Photo 18 : Les routes sont régulièrement bordées d'espaces cultivés (© agence couasnon). ... 31
Photo 19 : Les châteaux d'eau et les clochers des églises constituent des motifs paysagers et des repères visuels (© agence couasnon) ... 31
쓰 Photo 20 : Les parcs éoliens se déploient au-dessus de la ligne d'horizon (© agence couasnon) ......................................................... 3
Photo 21 : Centre urbain de Montargis (© agence couasnon)................................................................................................................. 32

Photo 23 : En arrière-plan, les parcs éoliens d'Arville et du Gâtinais depuis la RD 28 entre Puiseaux et Desmonts (© agence couasnon).. 38 Photo 24 : A proximité de Beaumont-en-Gâtinais, les parcs éoliens d'Arville et du Gâtinais sont déployés à l'horizon (© agence couasnon)
39
Photo 25 : Edifice protégé (© agence couasnon).
.... 46
 Photo 27 : Vue en direction de la zone de projet situé dans l'axe de la RD 338 (© agence couasnon).................................................. 47
Photo 28 : Léglise Saint-Pierre (© agence couasnon) ........................................................................................................................ 47
山 Photo 29 : Vue fermée en direction du projet depuis l'entrée du château (© agence couasnon).......................................................... 48


 couasnon)
Photo 33 : Edifice protégé (© agence couasnon).
Photo 34 : Église Saint-Pierre (© agence couasnon).
Photo 35 : Façade de l'église (© agence couasnon).
Photo 36 : Le château de Montliard (© agence couasnon)

Photo 38 : Vue fermée par la trame bâtie aux abords de l'édifice (© agence couasnon)
Photo 39 : Depuis les abords de léglise Notre-Dame au nord-est du château, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la végétation (© agence couasnon).
Photo 40 : Covisibilité avec l'église de Boynes depuis la RD 950 (© agence couasnon) .................................................................... 51
Photo 41 : Covisibilité avec les églises de Briarres-sur-Essonne, Puiseaux et Bromeilles depuis la RD 27 (© agence couasnon)................. 51 Photo 42 : Covisibilité avec l'église de Puiseaux depuis la RD 27 le long de la plaine de Bardilly (© agence couasnon) .......................... 51

Photo 43 : Covisibilité avec les églises de Bromeilles et de Puiseaux depuis la RD 28 à la sortie de Desmonts (© agence couasnon)......... 52
Photo 44 : Covisibilité avec l'église de Treilles-en-Gâtinais depuis la route communale (© agence couasnon) ........................................ 52
Photo 45 : Vue en direction de la ZIP depuis le centre-ville (© agence couasnon) .................................................................................. 58
Photo 46 : Vue sur la ville de Puiseaux et son clocher depuis la RD 28 (© agence couasnon)............................................................. 58
Photo 47 : Les perceptions en direction de la ZIP sont fermées par la végétation au premier et au second plan(© agence couasnon) ...... 58

Photo 49 : Eglise de Puiseaux (Monument historique) (© agence couasnon)................................................................................ 58

Photo 51 : Vue fermée en direction de la ZIP depuis la RD 115 à l'entrée du hameau de la Courte Epée (© agence couasnon)................. 60
Photo 52 : Les perceptions vers l'ouest sont fermées par la dense trame bâtie de la ville (© agence couasnon)...................................... 60
Photo 53 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis la RD 25 longeant la vallée de l'Essonne (© agence couasnon)........................... 64
Photo 54 : La vallée verdoyante de l'Essonne (© agence couasnon) ............................................................................................... 64
Photo 55 : Vue fermée par le relief en direction de la ZIP depuis la RD 948 (© agence couasnon)...................................................... 64
Photo 56 : La ville de Château-Landon est perchée sur le versant nord de la vallée du Fusain (© agence couasnon) ............................... 65
Photo 57 : Vue tronquée vers le site du projet éolien depuis le plateau agricole (© agence couasnon) ................................................ 65

Photo 59 : Vue aérienne sur la vallée de la Loire (© agence couasnon) ............................................................................................ 69
Photo 60 : Carte du périmètre du Val de Loire.................................................................................................................................. 69
Photo 61 : Vue sur la plaine agricole aux abords d'Arconville (© agence couasnon).......................................................................... 73
Photo 62: Les versants de la vallée du Fusain permettent de prendre un peu de hauteur et de bénéficier de vues panoramiques (© agence
couasnon).
Photo 63 : La rivière du Fusain traverse la commune de Sceaux-du-Gâtinais (© agence couasnon)...................................................... 75

Photo 65 : À proximité de Mondreville, les parcelles cultivées offre des champs de vision larges et profonds (© agence couasnon) ......... 77
Photo 66 : Le village de Bromeilles est isolé au milieu des parcelles cultivées (© agence couasnon) .................................................... 77
Photo 67 : Depuis la RD 948, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole (© agence couasnon) .......................... 79
Photo 68 : Depuis la RD 950 près de Boynes, les vues sont lointaines sur le plateau cultivé dénudé (© agence couasnon) ...................... 79 Photo 69: Depuis l'autoroute A19, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes par endroits comme ici au croisement avec la RD 31 (© agence
couasnon) ..................................................................................................................................
Photo 70 : Depuis la sortie de bourg de Beaune-la-Rolande, la ZIP prend place dans l'axe de la RD9 (© agence couasnon) .................... 79
Photo 71 : Depuis la RD 975, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par les boisements (© agence couasnon)......................... 80
Photo 72 : A la sortie nord de Ladon, les perceptions sont ouvertes sur le milieu agricole (© agence couasnon) ................................... 80
Photo 73: Depuis la RD 31 entre Lorcy et Corbeilles, des vues ouvertes en direction de la ZIP sont possibles de manière ponctuelle (© agence
couasnon) ................................................................................................................................................... 80 Photo 74 : Depuis la RD 9 à la sortie est du bourg de Beaune-la-Rolande, les vues sont ouvertes vers la ZIP et dominent la plaine agricole (©
agence couasnon) ......................................................................................................................... 85 Photo 75 : Le champ de vision est large et profond depuis les abords de la voie ferrée au nord de Beaune-la-Rolande (© agence couasnon) 85
Photo 76 : Depuis les franges de Beaune-la-Rolande, les perceptions vers la ZIP sont localement tronquées par les ondulations du relief (©)
agence couasnon) Photo 77 : La discontinuité du bâti offre des percées visuelles qui permettent des vues tronquées en direction du projet depuis les franges nord de Ladon (© agence couasnon)....

Photo 80 : Vue ouverte en direction de la ZIP en sortie de bourg d'ÉEhilleuses (© agence couasnon)............................................... 86
Photo 81 : Depuis la RD 118 en sortie de bourg de Ladon, les perceptions sont ouvertes vers la ZIP (© agence couasnon)..
Photo 82 : Depuis la frange est de Beaumont-du-Gâtinais, la ripisylve de la vallée du fusain tronque légèrement les perceptions vers la ZIP © agence couasnon)....
Photo 83 : A la sortie sud de Beaumont-du-Gâtinais, l'horizon est large et lointain (© agence cồuasnon)
 agence couasnon)..
 ${ }_{87}^{\text {Photo } 86 \text { : Depuis le centre-bourg de Juranville, des brèves ouvertures rendent possible les vues en direction de la ZIP (© agence couasnon) }}$ Photo 87 : Depuis la RD 94 traversant Corbeilles offre des vues longues sur les paysages alentours à la faveur des percées visuelles dans la trame
bâtie. (© agence couasnon) ................................................................................................................. 87 Photo 88 : Les récentes habitations pavillonnaires de Corbeilles sont ouvertes sur le paysage - la végétation des jardins encore jeune ne filtre
et ne ferme pas les vues (© agence couasnon)................................................................................................ 87
 Photo 90: À la sortie nord-est de Lorcy, les habitations sont disposées d'un seul côté de la RD 31, les vues sont alors ouvertes en direction de
la zone de projet (© agence couasnon)................................................................................................................ 88 Photo 91 : Depuis le centre de Sceaux-en-Gâtinais, le tissu bâti et la végétation des espaces publics et privatiff ferment les vues en direction de
la ZIP. (© agence couasnon).............................................................................................................................. 88
 Photo 93: Concurrence visuelle avec le projet éolien pressentie depuis la RD 29 où le clocher de l'église de Beaune-la-Rolande marque
clairement la présence du village (© agence couasnon) .......................................................................................... 89

Photo 95 : Concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Fréville-du-Gâtinais pressentie depuis la RD 744 au sud de l'aire rapprochée (©
agence couasnon) ........................................................................................................................................... 89
Photo 96 : Risque de concurrence visuelle de la silhouette de Beaumont-du-Gâtinais (© agence couasnon) ......................................... 90
Photo 97 : Concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Chapelon pressentie depuis la route de Moulon (© agence couasnon)... 90 Photo 98 : Concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Mondreville pressentie depuis la RD 43 (© agence couasnon) ............... 90 Photo 99 : Concurrence visuelle avec la silhouette de bourg de Corbeilles pressentie depuis la RD 31(© agence couasnon) .................. 90 Photo 100 : Vue partielle en direction de la ZIP depuis les abords de l'ancien château de Beaumont-du-Gâtinais .................................... 96
Photo 101 : Édifice protégé (© agence couasnon)96
.96
Photo 102 : Vue tronquée en direction de la ZIP depuis la façade sud de l'édifice (© agence couasnon).. .....  97
Photo 103 : Vue en direction de la ZIP depuis la route traversant le village (© agence couasnon). .....  97
Photo 104 : Vue tronquée par le relief en direction de la ZIP depuis l'entrée du site (© agence couasnon).. .....  98
Photo 105 : Le site des vestiges gallo-romain (© agence couasnon).. ..... 98
Photo 106 : Les vestiges (© agence couasnon).. .....  .98
-99
hoto 107 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le moulin (© agence couasnon) .....  99
Photo 108 : Édifice protégé (© agence couasnon) .....  99
hoto 109 : Vue en direction du site du projet depuis l'entrée de la propriété privée (© agence couasnon). .....  100
Photo 110 : ..... 1.100
hoto 111 : Depuis la RD 28, situation de covisibilité indirecte entre l'église de Boësses et la ZIP (© agence couasnon). ..... 101
Photo 112 : Covisibilité indirecte avec l'église d'Arville depuis la RD 403 (© agence couasnon)... .....  101 .....  101
Photo 113 : Covisibilité entre l'église de Mondreville et la ZIP (© agence couasnon)...
Photo 113 : Covisibilité entre l'église de Mondreville et la ZIP (© agence couasnon)... Photo 114: Vue ouverte en direction de la ZIP et de l'église de Saint-Loup-des-Vignes
Photo 116 : Vue ouverte en direction de la ZIP et de léglise Saine-Martin de Juranville (© agence couasnon)..................................... 102
Photo 117 : Léglise de Fréville-du-Gâtinais présente une situation de covisibilité indirecte avec la zone du projet (O agence couasnon) 102
o 18 : Legise de Juranville (© agence couasnon)Photo 119 : Aux abords de Bordeaux-en-Gatinais, les vues s ouvrent sur le milieu agricole (© agence couasnon).....................
Photo 120 : Vue en direction de la ZIP depuis les franges de villeneuve en limite nord de l'aire immédiate (© agence couasnon)hoto 121: Depuis les franges sud d'Auxy, le relief offre des vues en profondeur sur le plateau agricole en direetion de la ZIP (© agencecouasnon)hoto 123 . Lautoros abords de la RD 975 , les vues en direction de la ZIP sontlarges et profon
 Photo 125 : La RD 975 au niveau du lieu-dit Les pommeraies - les vues sont ouvertes sur le milieu agricole (© agence couasnon)......... 113
 Photo 127 : Depuis la RD 94, en sortie de bourg d'Auxy, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes sur le milieu agricole (© agence
couasnon) Photo 128 : La RD 975 longe la ligne de chemin de fer sur une partie de son parcours et offre des vues ouvertes (© agence couasnon). 114 Photo 129 : A l'entrée ouest du village, les vues vers la zone de projet sont tronquées par la végétation (© agence couasnon)............... 118 Photo 130 : Le village implanté en hauteur offre de vues panoramiques vers la ZIP depuis le versant est (© agence couasnon).............. 118 Photo 131 : A l'entrée ouest du village, les vues vers la zone de projet sont tronquées par la végétation (© agence couasnon)................ 118
 Photo 133 : Depuis le centre-bourg, les vues en direction de la ZIP sont tronquées par la trame bâtie (© agence couasnon) ... 119
 Photo 135 : En arrivant à Bordeaux-en-Gâtinais depuis la RD 94, la silhouette du bourg se détache à l'horizon (© agence couasnon)..... 119 Photo 136 : La rue centrale du village est orientée en direction de la zone d'implantation (© agence couasnon). Photo 137 : Depuis l'écart du Bourgneuf situé au nord de Gondreville, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes (© agence couasnon)

Photo 139 : À l'extrême sud du bourg, une habitation est ouverte en direction de la zone de projet - cette photo illustre le paysage perçu depuis

Photo 141: Le village de Chauffour est implanté en forme de quadrilatère entourant quelques prairies agricoles, le tissu bâti est donc
relativement discontinu et des vues ouvertes sont possibles depuis le centre-bourg (© agence couasnon)...... Photo 142 : Les vues sur la zone de projet depuis les habitations de ce lieu-dit sont certaines - elles sont néanmoins limitées par les construction
Photo 143 : Le Grand Chantegrôle - La ZIP prend place dans l'axe de la route en arrière-plan du petit Chantegrôle (© agence couasnon) 12

Photo 145 : Cette ancienne maison de garde-barrière aujourd'hui habitée possède des vues lointaines sur la plaine - le projet éolien y sera
visible (© agence couasnon)..................................................................................................................
Photo 146 : Depuis la RD 975 à proximité des pommeraies, les vues donnent sur la rivière de la Rolande (© agence couasnon)............. 125
Photo 147 : Aux abords de Montalelon, les perceptions sont ouvertes et profondes (© agence couasnon).............................................. 125
Photo 148 : En sortie d'Auxy, à proximité des habitations du moulin, la ZIP s'intercale entre les silhouettes de bourg d'Auxy et de Chauffour (© agence couasnon)
Photo 149 : Concurrence visuelle - Bordeaux-en-Gâtinais (© agence couasnon)....................... 12
Photo 150 : Concurrence visuelle


Photo 154 : Photomontage a
Photo 157 : Photomontage à à $360^{\circ}$ de le linsertion du projet du clos de bordeaux (photomontage $\mathrm{n}^{\circ} 43$ )
Photo 158 : Photomontage à $360^{\circ}$ de l'insertion du projet du clos de bordeaux (photomontage $n^{\circ} 27$ ).
Photo 159 : Photomontage à $360^{\circ}$ de l'insertion du projet dü clos de bordeaux (photomontage n${ }^{\circ} 28$ )
Photo 160 : Photomontage à $360^{\circ}$ de l'insertion du proiet du closide bordeaux (photòmontage $n^{\circ} 34$ )
Photo 161 : Photomontagè à $360^{\circ}$ de l'insertion dū projet du clos dé bordeaux (photomontage $n^{\circ} 35$ )...
TabLe des figures
Figure 1 ：Carte de localisation géographique $1 / 3$ ..... 10
Figure 2 ：Carte de localisation géographique $2 / 3$ ..... 10
Figure 3 ：Carte de localisation géographique $3 / 3$ ..... $\cdots . .10$
Figure 4 ：Imbrication des aires d＇étude ..... $\cdots . . .11$
Figure 5 ：Carte de visibilité théorique ..... ．． 12
Figure 6 ：Carte de visibilité théorique et aires d＇étude
．．．． 16
Figure 7 ：Carte des aires d＇étude
．．． 18
．．． 18
igure 8 ：Carte du relief．$\ldots . . .19$
Figure 10 ：Localisation du projet éolien sur la carte geologique de Seine－et－Marne－Source ：Atlas des paysages de Seine－et－Marne ..... ．．．． 19
© Figure 11 ：Coupe paysagère $\mathrm{A}-\mathrm{A}^{\prime}$ .....  .21
$\underset{\times}{\boldsymbol{\omega}}$ Figure 12 ：Coupe paysagère B－B ..... $\begin{array}{r}. . . . \\ \hline . \\ \hline\end{array}$
$\underset{\underset{\sim}{*}}{ }$ Figure 13 ：Carte des unités paysagères$\begin{array}{r}. . . . \\ . . . \\ \hline .26 \\ \hline\end{array}$
$\mathbf{z}$ Figure 14 ：Bloc Diagramme du Gâtinais Français
z Figure 15 ：Bloc Diagramme de la vallée du Loing28
＜Figure 16 ：Bloc Diagramme du Gâtinais
．．． 32
Figure 17 ：Bloc Diagramme de Montargis ..... ．．．． 33
Figure 19 ：Carte de l＇état de l＇éolien（données ：IMAGIN＇ERE／09－2020） ..... $\ldots . .34$
Figure 20 ：Localisation du projet sur la carte des zones favorables à l＇éolien－Source ：SRE du Centre
．．． 35
．．． 35
Figure 21 ：Localisation du projet sur la carte des contraintes－Source ：SRE du Centre ..... ．． 36
Figure 22 ：Liste des parcs éoliens présents sur l＇aire d＇étude .....  .37
Figure 23 ：Carte des distances entre parcs éoliens ..... $\ldots . .$.
Figure 24 ：Carte des monuments historiques． ..... ．．． 40
Figure 25 ：Schématisation des principes de visibilité－covisibilité directe－covisibilité indirecte
...
41
42
$\stackrel{\text {＇}}{\times} \times 26$ ：Liste des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée（1／4） .....
．． 43 .....
．． 43
gure 27 ：Liste des monuments historiques de l＇aire d＇étude eloignee（2／4）．．． 44
Figure 29 ：Liste des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée（4／4） ..... ．．． 45
㟔 Figure 30 ：Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée $(1 / 4)$ ..... $\begin{array}{r}. . . . . \\ -. \\ \hline\end{array}$
\％）Figure 31 ：Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée（2／4） ..... 54
Figure 32 ：Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée（3／4）
56
56

व Figure 33 ：Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l＇aire d＇étude éloignée（4／4）． ..... | .. .56 |
| :--- |
|  |

Figure 34 ：Liste des sites patrimoniaux remarquables de l＇aire éloignée． ..... ．． 57
으 Figure 35 ：Localisation du SPR de Puiseaux sur fond IGN et orthophoto（© agence couasnon） ..... $\begin{array}{r}. . . . ~ \\ \hline 57 \\ \hline 9\end{array}$
山 Figure 36 ：Localisation du SPR de Ferrières－en－Gâtinais sur fond IGN et orthophoto（© agence couasnon）
62
rigure 37 ：Carte des sites protéges .63
Figure 38 ：Liste des sites protées dans Yaire detude éloignée ..... ．．． 64
Figure 39 ：Localisation du site protégé sur fond IGN et orthophoto（© agence couasnon）

Figure 39 ：Localisation du site protégé sur fond IGN et orthophoto（© agence couasnon） ..... | ... |
| :--- |
| . |

$\sum_{\equiv}^{0}$ Figure 41 ：Synthèse de la sensibilité paysagère des sites protégés de l＇aire d＇étude éloignée .....  .66
山 Figure 42 ：Carte des sites UNESCO ..... ．．． 68
5 Figure 43 ：Carte des sites touristiques et GR．
．
．
Figure 44 ：Carte de l＇aire d＇étude rapprochée ..... ．．． 72
Figure 45 ：Carte du relief .....  .74
Figure 46 ：Carte des principaux axes routiers ..... 78
rigure 47 ：Carte de la sensibilité des axes de communication． ..... ．． 81
gure 48 ：Carte de la répartition des bourg ..... ．． 82
Figure 49 ：Illustration de la typologie de l＇habitat（© agence couasnon） ..... ．． 83
Figure 50 ：Liste des bourgs présentant une implantation en plaine（ $1 / 2$ ） ..... ． 84
Figure 51 ：Liste des bourgs presentant une implantation en plaine（ $2 / 2$ ） ..... ． 84
Figure 52 ：Implantation du bourg de Beaune－la－Rolande par rapport à la zone d＇implantation potentielle． ..... 85
Figure 53 ：Carte de synthèse de la sensibilité de l＇habitat ..... 9
Figure 54 ：Carte des monuments historiques ..... 94
Figure 55 ：Liste des monuments historiques de l＇aire d＇étude rapprochée ..... 103
Figure 57 ：Carte de l＇aire d＇étude immédiate ..... ． 106
Figure 58 ：Carte du relief ..... 108
Figure 59 ：Carte du contexte paysager ..... ．． 110
Figure 60 ：Bloc Diagramme de l＇aire immédiate ..... 111
Figure 61 ：Carte des principaux axes routiers ..... 112
Figure 62 ：Carte de la sensibilité des axes de communication． ..... 115
Figure 63 ：Carte de la répartition de l＇habitat ..... 116
Figure 64 ：Localisation des photographies illustrant la perception depuis les hameaux et l＇habitat isolé． ..... 123
Figure 65 ：Carte de la sensibilité de l＇habitat ..... 126
rigure 66 ：Carte des monuments historiques ..... 128
．Ierritoire communal concernée par une ZIPA（© agence couasnon）
Figure 68 ：Carte de synthèse（1／2） ..... 132
Figure 69 ：Carte de synthèse（2／2） ..... 133
Figure 70 ：Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes ..... 138
Figure 71 ：Carte de visibilité théorique（binaire）du projet éolien ..... 146
．igure ..... 147
Figure 73 ：Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage $1 / 2$ ..... 149
Figure 74 ：Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage $2 / 2$ ． ..... 150
Figure 75 ：Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l＇aire éloignée ..... 152
Figure 77 ：Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l＇aire immédiate ..... ．． 153
igure 7 ：Superposition des points de photomontages sur la carte de synthese de I aire immédia ..... 153
Figure 78 ：Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l＇aire éloignée et rapprochée． 261
Figure 79 ：Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l＇aire immédiate
Figure 80 ：Localisation des schémas d＇occupation visuelle．Figure 81 ：Tableau récapitulatif des critères d＇occupation pour les 3 points étudiés après ajout du projet
Figure 83 ：Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien du Clos de Bordeaux379Figure 84 ：Carte de synthèse des impacts $1 / 2$． 380

## Annexe

## CONFLIT D’ÉCHELLE / EFFET D’ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entrầnent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

## HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

## IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

## Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions

Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie par radicalement le paysage perçu
Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ
On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

## LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch
C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotive» des habitants.

## MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

## MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont
nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

## MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

## PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)
Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs
naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)
Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.
«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.
Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement
Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable «est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010
Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré audelà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)
La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à le fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

## RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

THALWEG
Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.
BUTTE TÉMOIN

## Annexe 4

- MONUMENTS HISTORIQUES DES AIRES D'Etude

La numérotation des monuments historiques est disponible aux pages 42 à 46 , 95 et 129 en fonction des aires d'études

$\propto$







ANNEXES



[^0]:    Extrait de la Note regionale mét

